

ON REPRIME ICI,

ON REPRIME LA-BAS (TUNIS)

Ici, c'est la révolte des prisons ; là-bas, c'est l'emprisonnement de la révolte.

Ici, on assassine Djellali Ben Ali, on quadrille les quartiers arabes, LES IMMIGRES FOURNISSENT UNE GRANDE PARTIE DE LA POBULATION DES PRISONS.

Là-bas, on réprime par la force toutes les révoltes des masses, lorsqu'elles descendent dans la rue pour soutenir la lutte des peuples palestinien (Juin 1967), lorsqu'elles occupent les usines, lorsqu'elles luttent pour leurs terres, lorsqu'elles crient leur soif de dignité et de liberté.

Mais la lutte des masses ne cesse de grandir :

- 1 - Novembre 70 : grève avec occupation des lieux des cheminots de la banlieue de Tunis. Le régime lance sa flicaille contre les ouvriers.
- 2 - Décembre 70 : Un gros propriétaire député veut exproprier les paysans pauvres d'El Houaria. C'est la guerre. Les paysans résistent héroïquement aux chiens du régime.
- 3 - Juin 71 : Les masses utilisent tous les moyens d'expression pour briser la tutelle idéologique du Destour. Une étincelle met le feu à la plaine : à la suite d'un match de football, armées de pierres, elles s'attaquent aux signes de la richesse insolente qui s'étale dans la capitale.

4 - Avril 71 : les ouvriers de la municipalité de Tunis descendent dans l'avenue centrale crier leur colère.

AHMED BEN OTHMAN, militant révolutionnaire, est arrêté à la suite de cette manifestation, et jeté dans les geôles du Destour. Il y pourrit depuis 9 mois. Il passe en jugement fin Janvier 1972.

Sa femme vient d'être arrêtée à son tour.

très prochainement

(Dans sa prison, pour avoir tenté de saluer un prisonnier par la lucarne, il est mis au mitard pour 10 jours.)

I L R I S Q U E G R O S

De quoi l'accuse le Destour ?

De rien qui ne soit permis par la Constitution Tunisienne : D'avoir écrit des articles dans un journal : LE TRAVAILLEUR TUNISIEN, qui popularise les luttes des masses et qui s'adresse à elles dans leur langue : l'arabe tunisien. Ce qui fait peur à la réaction. Le chef de la police politique le dira assez à BEN OTHMAN.

Briser le silence qui entoure la répression dont les masses font l'objet en Tunisie, et à l'étranger où on les envoie faire les sales boulots (en France et ailleurs en Europe), ça fait peur à la réaction.

Exprimer les aspirations à la dignité des Tunisiens en France et démasquer les responsables que les masses désignent : la bourgeoisie française, mais aussi le Destour qui exporte leur révolte parce qu'elle risque de lui éclater entre les mains, ça fait peur à la réaction.

CAMARADES,

POPULARISONS LA LUTTE DU PEUPLE TUNISIEN CONTRE LA BOURGEOISIE
COMPRADORE,

EMPECHONS LE DESTOUR DE FRAPPER AHMED BEN OTHMAN,

LIBERONS BEN OTHMAN.

à écrire depuis déjà quatre semaines.

Je vous prie donc, de bien vouloir m'écrire, - ou
me faire écrire, - pour me dire ce que je dois
faire.

En attendant de pouvoir, un jour (qui sait-?),
vous remercier de vive voix, recevez, cher Professeur,
l'expression de toute ma reconnaissance.

Ahmed Ben Othman Raadlaoui

Prison Circulaire de Tunis

Exp. Ahmed Ben Othman Raadlaoui
n° 572.

Prison Circulaire de Tunis

Tunisie.

6359

Prison Civile de Tunis

le 2 - I/1972

De Ahmed Ben Othman Raddaoui

Prison civile de Tunis - n° 572 -

A Monsieur Michel Beaud

Responsable pédagogique de l'UER d'Economie Politique

Université de Paris VIII, Route de la Tournelle

Paris 12°

Cher professeur,

J'ai bien reçu la copie - pour information, - de
votre lettre du 13 - XII / 1971 au Ministre de la Justice
à Tunis. On ~~me~~ me l'a remise le 23 - XII / 71.

Je vous en remercie beaucoup; et j'attends de
savoir quel sort on fera à cette lettre. Cependant,
rien que le fait d'avoir reçu votre lettre m'autorise
à espérer une réponse positive. Ce serait un grand
changement pour moi, surtout qu'il ne m'était
même pas permis, il y a à peine un mois, de
correspondre ne serait-ce qu'avec ma femme.

Il est vrai que, à part la votre, je n'ai encore
reçu aucune autre lettre, bien qu'on m'a autorisé

.../TSV?

NOTE COMPLEMENTAIRE

Ahmen BEN OTHMAN

défendu par : Maître EL AMRI, du barreau de Tunis
Maître SMAJA , du barreau de Tunis

Simone BEN OTHMAN, née LELLOUCHE, a été arrêtée le 10 Janvier 1972.

défendue par : Maîtres SMAJA et BENNACEUR, du barreau de Tunis
Maître Mario STASI, du barreau de Paris

Jugée soit pour participation à un complot
soit pour purger sa contumace de 1968, alors qu'elle est
retrée à Tunis depuis seize mois.

Le (ou les) procès aurai(en)t lieu d'ici la fin de ce mois.

A la demande de la famille et des amis d'Ahmed et Simone Ben Othman, un
ou deux avocats français, représentant notamment la Ligue des Droits
de l'Homme et la Section française d'Amnisty International, se rendront
à Tunis.

24-1-72.

Paris, le 24 Janvier 1972

Cher Monsieur,

A la suite de notre entretien téléphonique du 21, je vous adresse :

1. Une note d'information de septembre 1971 sur le cas de BEN OTHMAN ERREDAOUI,
2. Une note faisant le point de la situation actuelle,
3. Une lettre du 20 décembre 1971 adressée par le Comité International pour la Sauvegarde des Droits de l'Homme en Tunisie au Ministre de la Justice.

Comme je vous l'ai dit, il est important, et peut-être vital, pour Ben Othman qu'il ne soit pas oublié et que LE MONDE parle de son cas et de son procès. Pour le cas où vous ne pourriez pas ou ne préféreriez pas le faire à titre d'information, je vous adresse la lettre ci-jointe que vous pourriez publier sous la rubrique "Correspondance".

Avec mes remerciements anticipés pour tout ce que vous pourrez faire, je vous prie de croire, cher Monsieur, en mon très fidèle dévouement.

Michel BEAUD,

Professeur de Sciences Economiques
Responsable Pédagogique du Département
d'Economie Politique à l'Université de
PARIS VIII.

Route de la Tourelle

PARIS 12^{ème}

Tél. 808. 96. 70

Paris, le 24 Janvier 1972.

Monsieur le Directeur,

Une fois encore nous devons alerter l'opinion sur la situation actuelle d'un homme, emprisonné depuis avril 1971, accusé semble-t-il de complot pour ce qui ne serait qu'un délit d'opinion, tenu isolé tant de sa famille et de ses avocats que des autres détenus.

Il s'agit d'Ahmed ben Othman Erradaoui, citoyen tunisien, déjà condamné, pour avoir usé de la liberté d'opinion que lui accorde la Constitution de son pays, au procès de Tunis en Septembre 1968, **défendu** avec les autres condamnés de ce procès par Amnesty International et le Comité International pour la Sauvegarde des Droits de l'Homme en Tunisie, mis en liberté surveillée en Mars 1970. Une nouvelle fois, pour avoir écrit et publié des articles, le voilà arrêté, accusé de complot, menacé des peines les plus lourdes.

Au cours de la période de liberté surveillée et restreinte (il était assigné à résidence, n'avait pas le droit de travailler, devait s'abstenir de toute action politique) Ahmed ben Othman Erradaoui ayant été exclu de son Université, s'inscrit au Département d'Economie Politique de Vincennes. Hélas, son arrestation interrompt brutalement le travail entrepris: j'ai écrit le 13- 12 - 71 à ce sujet au Ministre de la Justice de Tunisie qui, à ce jour, ne m'a fait parvenir aucune réponse.

Sa femme vient d'être arrêtée récemment. Son procès doit avoir lieu à la fin de ce mois. Peut-on accuser un individu isolé, ou même un couple, de complot contre la sûreté de l'Etat? Ses avocats pourront-ils le voir? Pourront-ils le défendre? Une information claire sur les accusations, les faits, les jugements sera-t-elle disponible? En un mot les droits élémentaires de l'homme et du citoyen seront-ils respectés?

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Michel BEAUD
Professeur en Sciences Economiques,
Responsable pédagogique du Département
d'Economie Politique de l'Université
de Paris VIII .

حقائق على النظام في تونس وحول قضيه بن عثمان

حريته القول مفتوحه على الجماهير الشعبيه في تونس . ولا يتردد السلطه في قمع الآراء والشخصيه بكل وحشيه . والشعب التونسي لن ينسى اجرام بورقيبه عنديا طلب من التوات الاستعماريه في 1955 التداخل لفرنس (وضع السلاح) على المقاومين ومحق العدد الكبير منهم في جبال مطاطه وغيرها .

وبعد الاستقلال ، عزز النظام الشرطه والحرس الوطني بمساعدة أمريكا ، واستعمل أبناء الشعب

ضد الشعب :

- في عام 1966 ، يطلب من المجرم البشير زرق العيون ، يتدخل الجيش ويطلق النار على الأتالي لأنها رفضت الرحيل عن منزلها في برج سيدي علي رايس . مما يتسبب في الكثير من القتلى والجرحى .
- في جوان 1967 : تظاهرت جماهير الياصمه تأييدا للشعب الفلسطيني واستنكارا ضد العدوان الصهيوني يتراجع النظام العميل أمامها ليضرب الرفيق أحمد بن جينات ويحكم عليه بعشرين سنه أشغال شاقه .
- في عام 1968 ، اضراب عام في جامعة تونس ، تتدخل الشرطه وتوقف الكثير من الطلبة ، من بينهم أحمد بن عثمان الرداوي . و اثر حملة دييموقراطيه ، يطلق سراحهم بعد سنتين .
- في عام 1969 و 1970 ، اصطدام بين صغار الفلاحين في الورد أنيسين والفقاريه مع قوات الحرس الوطني ذهب ضحيته عدد من القتلى والجرحى .
- ففي فيفريه 1970 ، مظاهرات طلابيه ضد زيارة روجرز ، صانع مشروع تصفيه القضيه الفلسطينيه . السلطات الرجعيه تحكم على تسعة طليه بالاقامه الجبريه .
- في ديسمبر 1970 ، اضراب علة سكة الحديد بسيدى فتح الله ، يتدخل فيه البوليس لسجن ونفي عدد من العمال .

وكل من ساند المطالب الشعبيه ، يتعرض للسجن والتعذيب . وهكذا وقع ايتاف الرفيق أحمد بن عثمان الرداوي اثر مظاهرات عمال بلدية تونس في افريل 1971 للاحتجاج ضد الطرد الجماعي الذي تعرض اليه العدد الكبير من رفاقهم والمطالبه بأجورهم .

قضى أحمد بن عثمان شهران في دوايس الأمن الوطني ، ثم وقع نقله الى السجن المدني ، ولا زال ينتظر محاكمته الى اليوم ، بدون أية زيارة ولا مراسله ولا حتى الاسعافات التي تتطلبها حالته الصحيه . ولم يقف البوليس عند هذا الحد بل انه أوقف وسجن زوجته أحمد بن عثمان لأنها طالبت باطلاق سراحه . ان اعتقال أحمد بن عثمان طيلة تسعة أشهر بدون محاكمه ، ولا أجل أفكاره السياسيه يعتبر هذا خرقا لأبسط مبادئ العدايه والدستور التونسي .

- لنطالب باطلاق سراح أحمد بن عثمان وكل المساجين السياسيين حالا .

- لنكشف الحقيقه عن المساجين غير المعروفين .

فلنتحد جميعا مع الجماهير الشعبيه في كفاحها ضد نظام بورقيبه التمسقي

للمطالبه بالحقوق الديموقراطيه

للحركة الديموقراطيه الجماهيريه

باريس في 21 / 1 / 1971

UNIVERSITE DE PARIS VIII

Route de la Tourelle

PARIS 12^{ème}

Tél. 808. 96. 70

Paris, le 13/XII/1971.....

Monsieur le Ministre de la Justice

TUNIS

Monsieur le Ministre,

Professeur agrégé de sciences économiques, responsable pédagogique de l'UER d'Economie Politique de l'Université de Paris VIII, ancien président de cette Université, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'impossibilité dans laquelle semble être M. Ahmed ben OTHMAN ERREDAOUI actuellement incarcéré en Tunisie, de réaliser et de nous adresser les travaux nécessaires à la poursuite de ses études.

En effet, M. Ahmed ben OTHMAN ERREDAOUI est inscrit à l'Université de Paris VIII, à l'UER d'Economie Politique depuis l'année 1970-71, et, comme il est prévu pour les étudiants qui ne peuvent suivre les cours à l'Université, il doit nous adresser les travaux écrits qui lui permettent d'obtenir les UV correspondant au cursus d'études qu'il a choisi.

.../ TSVP

Soucieux en tant qu'enseignant et que responsable pédagogique de l'UER d'Economie Politique d'obtenir que les étudiants inscrits à l'UER soient en mesure de poursuivre leurs études, j'ai l'honneur de vous demander quelles dispositions vous pourriez prendre pour que M. Ahmed ben OTHMAN ERREDAOUI puisse recevoir directives, programmes et documents de travail des enseignants de l'UER, réaliser et nous faire parvenir les travaux écrits nécessaires et éventuellement recevoir la visite d'enseignants de l'Université.

Je reste à votre disposition pour vous donner toutes informations complémentaires, et vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.



MICHEL BEAUD

Responsable pédagogique de l'UER
d'Economie Politique.

Route de la Tourelle.

PARIS 12°

BIENTOT UN PROCES A TUNIS:

QUI A PEUR DE QUI ?

Le 21 avril dernier, le camarade Ahmed Ben Othman est arrêté par la police de l'Etat réactionnaire tunisien.

Après deux mois "d'interrogatoire" menés lâchement et rageusement par les Gasri et consorts, Ben Othman est remis entre les mains de la "justice" bourgeoise qui l'inculpe d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat.

QUE REPROCHE LA BOURGEOISIE A BEN OTHMAN ?

- Ce que les réactionnaires ne pardonnent pas à Ben Othman et aux autres camarades arrêtés avec lui (puis relâchés), c'est d'être des ouvriers combattifs pour les uns, des intellectuels révolutionnaires pour les autres.

- Ce que les réactionnaires ne pardonnent pas à Ben Othman, c'est d'être lié aux masses.

- Ce que les réactionnaires ne pardonnent pas à Ben Othman, c'est de diffuser "El Amel Et Tounsi", journal qui soutient et popularise les luttes de la classe ouvrière et du semi-prolétariat.

POURQUOI UNE REPRESSION PRECISEMENT A CETTE DATE ?

La fraction de la bourgeoisie au pouvoir a peur de la montée des luttes des ouvriers et des paysans pauvres:

- le 2 avril les ouvriers de la société d'aluminium (SOTAL) font grève.
- le 5 avril 1000 ouvriers agricoles de l'OMVVM manifestent à Tebourba devant la délégation avant d'occuper le siège de l'office.
- le 20 avril 600 ouvriers de la municipalité de Tunis manifestent en pleine Avenue Bourguiba.
- le 21 avril les ouvriers du ministère de l'Agriculture descendent en cortège de Bab Souika à Bab Bhar.

Voilà de quoi remplir de panique les réactionnaires qui répriment tout en voulant sauver les apparences: l'ambassade de Tunisie à Paris dément les manifestations et encore plus les arrestations. Ces manoeuvres sont semblables à l'action de celui qui "veut empêcher le soleil de filtrer en brandissant un tamis".

Mais nul n'empêchera le soleil de filtrer, la vérité de percer.

Les luttes populaires, la lutte de Ben Othman (grèves de la fain successives) seront connues et serviront d'exemple.

C'est précisément le rôle de tous les progressistes authentiques de populariser les luttes, de dénoncer la répression de la bourgeoisie et sa pseudo-libéralisation.

A BAS LA JUSTICE BOURGEOISE !

EXIGEONS LA LIBERATION DE BEN OTHMAN !

Paris le 28-6-71

G.E.A.S.T ("Perspectives")